
Présence de cas de COVID-19 confirmés dans les établissements

Depuis plus d'une semaine, nous vivons nos premiers cas confirmés de COVID-19, tant chez les élèves que chez le personnel. Certains établissements sont concernés alors que d'autres ne le sont pas à ce moment-ci. À l'heure actuelle, 5 établissements sont concernés sur nos 17.

Pour les parents des écoles concernées, vous recevez des informations régulièrement et nous comprenons que ces communications peuvent susciter de l'inquiétude. Cependant, nous souhaitons vous garder informés de l'évolution de la situation.

Comme parent, quelles seront les informations que je recevrai?

De façon générale, deux situations peuvent se présenter lorsqu'il y a présence de cas COVID-19 confirmés dans l'établissement que fréquente votre enfant.

<p>Après enquête avec la Santé publique, le risque pour votre enfant est jugé « faible » puisque <u>votre enfant n'a pas eu de contact particulier avec le cas confirmé.</u></p>	<p>Après enquête avec la Santé publique, il est jugé préférable de prescrire un isolement à la maison à votre enfant.</p> <p>L'isolement à la maison est prescrit lorsqu'un élève confirmé COVID-19 fréquente la même classe « bulle » que votre enfant, le même groupe de service de garde ou une place assignée prêt de votre enfant dans le transport scolaire.</p>
<ul style="list-style-type: none">• Vous recevrez une lettre qui confirme la présence de cas de COVID-19 dans l'établissement ou au service de garde ou dans le circuit de transport scolaire de votre enfant. C'est à titre d'information et de transparence que cette communication est envoyée à tous les parents.• Vous serez invités à surveiller les symptômes de votre enfant (https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/informations-generales-sur-le-coronavirus/#c46469).• Votre enfant pourra continuer à fréquenter l'école s'il n'a pas de symptômes de la COVID-19.	<ul style="list-style-type: none">• Vous recevrez une lettre qui confirme la mesure d'isolement préventif et ce qui motive cette décision.• Vous serez informés s'il s'agit d'un isolement préventif (quelques jours le temps que l'enquête se termine) ou d'un isolement définitif (une date confirmant le retour à l'école y sera indiquée).• Vous serez invités à surveiller les symptômes de votre enfant.• La Direction de la santé publique (DSPu) pourrait communiquer avec vous si elle juge nécessaire d'appliquer d'autres mesures (ex : exiger un dépistage).• Votre enfant recevra un service de soutien pédagogique à distance si une mesure d'isolement à la maison a été prescrite par la Santé publique. Les modalités vous seront connues par l'école.

En tout temps, si vous en ressentez le besoin, vous pouvez communiquer avec l'école pour trouver réponse à vos questionnements.

Quand plusieurs cas de COVID-19 se confirment dans un même établissement, le Centre de services scolaire de Charlevoix suit la situation de près avec la DSPu. Le dépistage massif et la fermeture d'une école pour cause d'écllosion sont des mesures que seule la Santé publique peut exiger.

Pour nous permettre de garder les écoles ouvertes le plus longtemps possibles, on vous rappelle l'importance de suivre toutes les consignes données par la Santé publique et d'encourager votre enfant à bien respecter les mesures sanitaires suivantes :

- Personne ne doit se présenter à l'école s'il présente des symptômes de la COVID-19;
- Respecter la distanciation physique de 2 mètres en tout temps;
- Porter le couvre-visage aux endroits identifiés;
- Porter l'équipement de protection lorsque requis (masque de procédure et protection oculaire);
- Pratiquer régulièrement un lavage des mains;
- Tousser ou éternuer dans le pli de son coude et éviter de porter les mains au visage;
- Éviter le partage de cigarette, vapoteuse, verre, ustensiles ou autres objets avec d'autres personnes.

Chacun de nos gestes compte pour protéger les autres, soi-même et nos familles. Merci de votre précieuse collaboration.

Source :

Centre de services scolaire de Charlevoix

Direction générale

418 665-3765, poste 3000

dg@cscharlevoix.qc.ca